



NEWSLETTER DE MARS 2026

Sommaire :

- ⇒ Obligation d'utiliser des logiciels de caisse certifiés
- ⇒ Transmission d'entreprise : donation de titres
- ⇒ Aide à l'embauche d'un apprenti en 2026

OBLIGATION D'UTILISER DES LOGICIELS DE CAISSE CERTIFIÉS

Toute entreprise assujettie à la TVA qui réalise des ventes ou des prestations auprès de clients particuliers et qui enregistre les règlements au moyen d'un logiciel ou d'un système de caisse doit utiliser un dispositif conforme aux exigences légales.

Ces logiciels doivent garantir **l'inaltérabilité, la sécurisation, la conservation et l'archivage des données** relatives aux transactions.

Cette obligation concerne les entreprises qui enregistrent les règlements provenant de clients non assujettis à la TVA. Elle peut également viser certaines sociétés mandatées pour gérer les encaissements pour le compte d'un autre assujetti.

En revanche, certaines structures ne sont pas concernées, notamment les entreprises non soumises à la TVA, celles relevant de la franchise en base ou celles dont la clientèle est exclusivement composée de professionnels assujettis.

Logiciels concernés

Un logiciel ou système de caisse est un dispositif informatique permettant d'enregistrer les paiements reçus en contrepartie d'une vente ou d'une prestation de services, sans générer automatiquement l'écriture comptable correspondante.

L'obligation s'applique à **tous les systèmes disposant d'une fonctionnalité de caisse**, y compris les solutions accessibles en ligne ou les logiciels multifonctions.

Un logiciel de facturation peut également être concerné lorsqu'il est utilisé pour suivre les règlements provenant de clients particuliers.

Données enregistrées

Le système doit permettre d'identifier précisément chaque transaction :

- Numéro du justificatif.
- Date et heure.
- Montant total TTC.
- Détail des biens ou prestations.
- Taux de TVA appliqué.

Les modifications ou corrections doivent être tracées afin de garantir la transparence et la fiabilité des données enregistrées.

Les conditions à respecter

Les logiciels doivent répondre à quatre exigences essentielles :

Inaltérabilité : Les données enregistrées ne doivent pas pouvoir être modifiées sans laisser de trace.

Sécurisation : Les informations doivent être protégées afin de garantir leur intégrité et leur restitution dans l'état d'origine.

Conservation : Les données doivent être conservées dans le système informatique avec des clôtures journalières, mensuelles et annuelles.

Archivage : Les données doivent être archivées régulièrement afin d'assurer leur intégrité dans le temps.

Évolution importante en 2026

La loi de finances pour 2026 réintroduit la possibilité pour les éditeurs de logiciels d'**auto-certifier leurs solutions** au moyen d'une attestation individuelle conforme au modèle fixé par l'administration.

Contrôle et sanctions

L'administration fiscale peut effectuer un contrôle afin de vérifier que l'entreprise dispose bien de l'attestation ou du certificat de conformité.

En cas de non-respect de ces obligations, une **amende de 7 500 € par logiciel ou système de caisse** peut être appliquée. Toutefois, si l'entreprise fournit les justificatifs dans un délai de 30 jours, la sanction n'est pas appliquée.

Bonnes pratiques pour sécuriser votre système de caisse

Au-delà de l'obligation réglementaire, l'utilisation d'un logiciel de caisse conforme constitue également un outil de gestion important pour l'entreprise. Un système fiable permet de sécuriser les encaissements, d'améliorer la traçabilité des transactions et de faciliter le suivi de l'activité.

Il est recommandé de vérifier régulièrement les paramétrages du logiciel afin de s'assurer que les données enregistrées correspondent bien aux flux réels de l'entreprise. Une attention particulière doit être portée à la gestion des corrections, aux clôtures de caisse et à la conservation des archives.

Les entreprises qui utilisent plusieurs outils informatiques (logiciel de facturation, logiciel de gestion commerciale ou



logiciel comptable) doivent également vérifier que ces solutions sont compatibles entre elles et que les flux d'informations sont correctement sécurisés.

Enfin, en cas de changement de logiciel ou de prestataire informatique, il est important de conserver l'accès aux archives de l'ancien système afin de pouvoir répondre aux éventuelles demandes de l'administration fiscale en cas de contrôle

Vigilance et conseils

- Vérifiez que votre logiciel de caisse est conforme aux exigences légales.
- Assurez-vous de disposer de l'attestation ou du certificat de conformité.
- En cas de doute, contactez votre expert-comptable afin de sécuriser votre système d'encaissement.

TRANSMISSION D'ENTREPRISE : DONATION DE TITRES

La transmission des titres d'une société peut être réalisée à titre gratuit par donation.

Contrairement à une cession, la donation ne repose pas sur un prix mais sur une intention libérale au profit d'un bénéficiaire appelé **donataire**.

Selon la forme de la société, les règles juridiques et fiscales applicables peuvent varier.

Donation de parts sociales en SARL

Dans une SARL, la donation de parts sociales reste fortement marquée par l'importance de la personne de l'associé.

La donation à un tiers est généralement soumise à **l'agrément des associés**, tandis que la donation au conjoint, à un ascendant ou à un descendant est en principe libre, sauf disposition contraire des statuts.

Donation d'actions en SAS

Dans une SAS, la transmission des actions est en principe libre. Cependant, les statuts peuvent prévoir des clauses particulières comme :

- Une clause d'agrément.
- Une clause de préemption.
- Une clause d'inaliénabilité temporaire.

L'analyse préalable des statuts est donc indispensable avant toute opération.

Donation de parts de SCI

Dans une SCI, la donation de parts sociales obéit généralement aux règles prévues par les statuts et peut nécessiter un agrément des associés.

cessiter un agrément des associés.

Dans tous les cas, la donation doit être réalisée par **acte notarié**, et entraîne le paiement de droits de mutation à titre gratuit après application des abattements fiscaux.

Vigilance et conseils

- Analysez les statuts de votre société avant toute donation.
- Anticipez les conséquences fiscales et patrimoniales.
- Faites-vous accompagner afin de sécuriser l'opération.

AIDE À L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI EN 2026

Deux aides à l'embauche d'apprentis coexistent actuellement : **l'aide unique** et **l'aide exceptionnelle**.

Aide unique

Elle concerne les entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent un apprenti préparant un diplôme ou un titre professionnel d'un niveau maximum équivalent au baccalauréat.

Le montant de l'aide est fixé à **5 000 € pour la première année du contrat**.

Aide exceptionnelle

Cette aide concerne les contrats conclus à partir du 8 mars 2026 dont l'exécution débute avant le 1er janvier 2027.

Pour les entreprises de moins de 250 salariés :

- 4 500 € pour un diplôme de niveau bac +2.
- 2 000 € pour un diplôme de niveau bac +3 à bac +5.

Pour les entreprises de plus de 250 salariés, le montant de l'aide est plus faible et dépend du respect d'un quota d'alternants dans l'effectif.

Une aide renforcée de **6 000 €** est prévue pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.

Vigilance et conseils

- Anticipez la conclusion du contrat d'apprentissage.
- Transmettez le contrat à votre OPCO dans les délais.
- Vérifiez votre éligibilité aux aides disponibles.